

## Exemples de produits acceptés

### GARAGE

Peinture, teinture, vernis, térébenthine, antigel, batterie d'auto, essence, adhésif, colle, aérosol, dégivreur, dégraissant, diluant à peinture, huiles, etc.

### CUISINE

Acides, cire à plancher, combustible à fondue, désinfectant, produits nettoyants, etc.

### SALLE DE BAIN

Alcool à friction, cosmétiques, débouche-tuyaux, eau de javel, médicaments, peroxyde, produits nettoyants, désinfectants, etc.

### ATELIER

Colle, calfeutrant, décapant, encre, époxy, goudron, méthanol, naphte, produits en aérosol, protecteur (cuir, suède, vinyle), scellant, teinture, etc.

### AUTRES PRODUITS

Piles, allume-feu solide et liquide, bombonne de propane, chlore, engrais, fongicides, herbicides, insecticides, pesticides, aérosols de tout genre, tubes fluorescents, lampes fluocompactes, matériel électronique et informatique (TIC) (ex. : cellulaires, tablettes, ordinateurs), etc.

Tout au long de l'année, il est possible d'aller porter certains de vos produits à la Ressourcerie.

Des questions ?

[www.mrcgranit.qc.ca](http://www.mrcgranit.qc.ca)

819-583-0181 ou 1-888-783-0181



## Adresses et dates de collectes

### MUNICIPALITÉ DE MARSTON

Si la collecte n'a pas eu lieu dans votre rue à la date indiquée, les produits seront recueillis le lendemain.  
La collecte pourrait être annulée selon l'évolution du COVID-19. Vérifier sur le site internet de la MRC pour la dernière mise à jour.

#### 29 juin 2020

- CHEMIN BACK RANGE
- CHEMIN DU TROU DES OURS
- RANG ST-JOSEPH
- ROUTE 263 SUD

#### 30 juin 2020

- 1<sup>re</sup> RUE
- 2<sup>e</sup> RUE
- CHEMIN DU VALLON DE L'ECHO
- CHEMIN ERNEST MARTIN
- RUE CLICHE
- RUE DE LA GROSSE ROCHE
- RUE DES ERABLES

#### 2 juillet 2020

- 5<sup>e</sup> RANG NORD
- 5<sup>e</sup> RANG SUD
- 6<sup>e</sup> RANG
- 8<sup>e</sup> RANG
- 9<sup>e</sup> RANG

#### 2 juillet 2020 (suite)

- CHEMIN DE LA BAIE VICTORIA
- CHEMIN DE LA PLAGE
- CHEMIN DE MILAN
- CHEMIN LESSARD
- RUE ANDRE
- RUE ECHO VALE
- RUE JACQUES
- RUE JEROME
- RUE JOSAPHAT
- RUE LOUISE
- RUE MICHELLE
- RUE RAYMOND
- RUE YVON

#### 4 septembre 2020

- RANG DES GRENIER

#### 25 septembre 2020

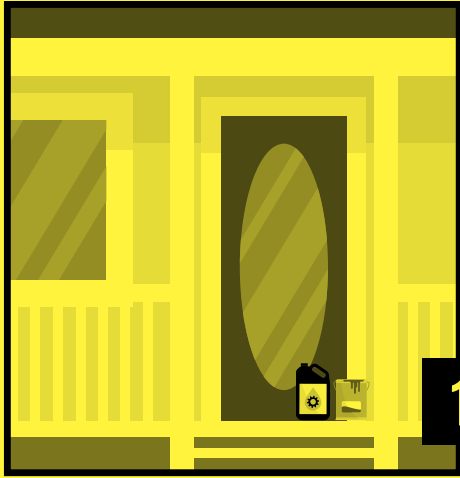
- RUE GRENIER  
(lac Mackenzie)

# RDD



## COLLECTE DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX





1

Déposez vos RDD à l'extérieur, près de votre porte d'entrée principale, à l'abri des intempéries.



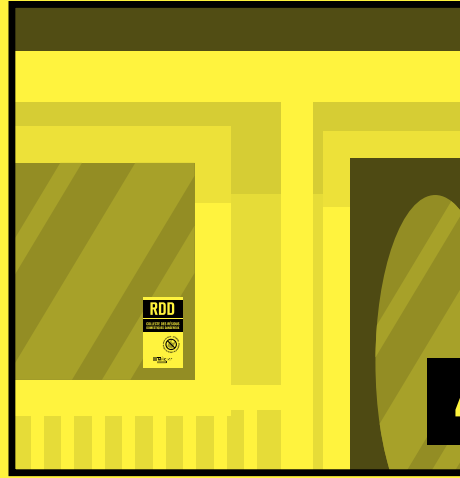
2

Ne placez pas les produits dangereux près de la rue afin de prévenir les risques d'accident avec les enfants ou les animaux.



3

Identifiez vos RDD à l'aide des étiquettes fournies, lesquelles peuvent être brochées ou fixées avec du ruban adhésif.



4

Placez le reste de cette affiche dans votre porte ou fenêtre de façon à ce qu'elle soit bien visible de la rue. Elle indique à l'agent en environnement que vous avez des RDD à faire collecter.



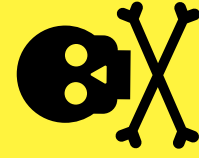
5

Les produits (RDD) doivent être déposés avant 7 h 30 le matin de la collecte de votre rue.



#### ATTENTION

Ces produits peuvent comporter certains dangers, veuillez suivre nos instructions. Les produits doivent être dans leur contenant d'origine ou correctement identifiés.



# RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

Brochez ou fixez avec du ruban adhésif sur vos produits.



# RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

Brochez ou fixez avec du ruban adhésif sur vos produits.



# RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

Brochez ou fixez avec du ruban adhésif sur vos produits.